

AR PREFECTURE

016-200054047-20191106-2019_11_06_01-DE
Reçu le 08/11/2019

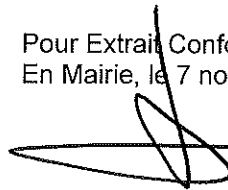
Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver cette décision modificative n°2 au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE cette décision modificative n°2 au budget général 2019

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 novembre 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

